

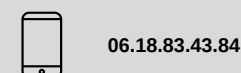
SOUTENEZ-NOUS !



DOSSIER SPONSORING/MÉCÉNAT

Association Chapeilloise de basket

SAISON 2024 / 2025





Afin de pouvoir donner plus d'ampleur et de continuer à développer notre club, nous recherchons des partenaires qui pourront nous soutenir financièrement.

Il s'agit pour le club, de développer des relations avec des partenaires de proximité dans le but de promouvoir le Basketball et d'étendre le rayonnement de notre commune au niveau du Loiret et plus largement de la région Centre-Val de Loire.

Nous souhaiterions par l'intermédiaire de ce dossier vous informer sur notre club et vous faire mieux connaître nos activités, afin d'établir les bases transparentes d'une éventuelle coopération.





SOMMAIRE

1. Présentation du Club

- 1.1 L'instance dirigeante
- 1.2 Les équipes
- 1.3 Les activités du club

2. Les avantages d'une collaboration

- 2.1 Avantage en terme financier
- 2.2 Avantage en termes de visibilité et de notoriété

3. Les projets du club

- 3.1 L'engagement moral
- 3.2 L'engagement sportif

Conclusion : Pourquoi être partenaire ?

Annexe :

- Annexe 1 : La communication en ligne
- Annexe 2 : Etre Basketteur
- Annexe 3 : Etre Parent de Basketteur
- Annexe 4 : Charte éthique
- Annexe 5 : Charte ecoresponsable
- Annexe 6 : Le club et la presse
- Annexe 7 : Modèle attestation Sponsoring
- Annexe 8 : Cerfa 11580*3 (Justificatif service des impôts)



PRÉSENTATION DU CLUB

Membre de l'Union Sportive Chelloise, l'Association Chelloise de Basket (ACB) compte à ce jour environ 308 licenciés. Ces derniers évoluent dans une ambiance conviviale et chaleureuse et sont fiers de porter et défendre les couleurs de leur club.

1.1 L'instance dirigeante

L'équipe dirigeante est composée d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire (le bureau). L'équipe dirigeante est soutenue par des membres appartenant au « comité directeur ». Ainsi c'est donc plus d'une dizaine de personnes qui oeuvrent pour développer le club.

1.2 Les équipes

Pour la saison 2023/2024, le club compte 16 équipes :

- 12 équipes jeunes (moins de 20 ans), les enfants peuvent être inscrits dès l'âge de 4 ans.
- 4 équipes seniors (plus de 18 ans).

Parmi ces équipes, il y a trois équipes seniors loisirs. Les équipes évoluent en championnats départemental ou interdépartemental.

1.3 Les activités du club

Outre les rencontres sportives organisées chaque week-end à domicile, au cours de la saison le club organise plusieurs manifestations :

- **Vivre ensemble** : Le club essaie de se développer et de se structurer notamment via le Label Citoyen organisé par la FFBB. Ce label a plusieurs items et permet notamment au club d'avancer sur des secteurs comme l'écologie, le social, l'égalité, l'insertion par le sports, le sport au féminin ...
- **Basket santé** : Depuis maintenant 3 saisons, le club est labellisé Basket Santé Résolution. Un créneau d'une heure permet de pratiquer le basket sans opposition afin de permettre à tous de pratiquer le basket ensemble de façon adapté. Ce créneau est sans limite d'âge et accueille les personnes à mobilité réduite.
- **Fit'Basket** : créneaux crée depuis 2 saisons, qui permet aux parents notamment des adhérents de pratiquer une activité physique basé sur des mouvements de basket et en musique.
- **Animations** : Depuis plusieurs années le club essaie d'organiser des animations à thème lors des vacances scolaires à ses adhérent.
- **Manifestations diverses** : Matches de l'OLB au Comet', présence lors de manifestations caritatives (octobre rose,teletthon,...) , présence lors de stages animés par le comité du Loiret.



LES AVANTAGES D'UNE COLLABORATION

2.1 Avantage en terme financier

Le tableau ci-dessous résume les différences entre le mécénat et le parrainage. Il compare notamment le coût réel d'une action de partenariat pour le donateur en tenant compte des déductions fiscales autorisées.

		Mécénat d'entreprise	Parrainage ou sponsoring		
Définition		Soutien matériel apporté à une œuvre, à une personne ou à une association sans contrepartie directe	Soutien matériel apporté à une manifestation, une personne, un produit ou à une association en vue d'en retirer un bénéfice direct		
Traitement fiscal		La réduction d'impôt est égale à 60% du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature et retenu dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. En cas de dépassement de ce plafond, il est possible de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.	La charge de parrainage est déductible du bénéfice soumis à l'impôt sur les sociétés.		
Coût réel net pour le donateur	Versement		Exemple de calcul selon le taux d'imposition		
			IS : 15 %	IS : 33 %	IS : 33 % + contribution sociales sur les bénéfice
	300 €	120 €	255 €	200 €	197 €
	500 €	200 €	425 €	333 €	328 €
	750 €	300 €	637 €	500 €	493 €
Documents à fournir aux impôts		Formulaire Cerfa N°11580*03	Justificatif fourni par le trésorier de l'association		



2.2 Avantages en termes de visibilité et de notoriété

Le sponsoring ou le mécénat sportif s'inscrivent aujourd'hui comme un outil privilégié pour accroître la visibilité d'une entreprise ou consolider sa notoriété locale.

Que peut apporter l'ACB ? LA VISIBILITE

- 308 adhérents, 28 créneaux d'entraînements par semaine, en moyenne 8 matchs à domicile par week-end où sont présents parents, conjoints, amis, famille.
- Une centaine d'équipes qui viennent chaque année dans les gymnases afin de rencontrer nos équipes.
- Des actions, des événements relayés par la presse.

A cela il convient d'ajouter que tous nos matchs et événements sont repris sur les réseaux sociaux (Facebook, X, TikTok, Instagram du club). Et bientôt de nouveau sur notre site internet. (Annexe 1)

Que peut en attendre le partenaire ? LA NOTORIETE

- Conserver une visibilité auprès de ses clients de proximité existants.
- Accroître sa notoriété grâce à nos outils de communication (Réseaux sociaux du Club) et utilisation des équipements et vêtements sportifs (possibilité d'inscrire identité visuelle sur les maillots, sur des supports à affichage, ...).
- Augmenter sa clientèle, le club pouvant encourager ses licenciés à avoir recours aux services proposés par le partenaire.
- Etendre son rayonnement auprès de nouveaux clients potentiels extérieurs venant jouer contre les équipes de l'ACB.
- Démontrer son investissement dans la vie locale auprès des pouvoirs publics.





LES PROJETS DU CLUB

3.1 L'engagement moral

Notre engagement moral est fort. En effet, nous considérons ce sport dans un ensemble global incluant le cadre basketballeistique et sa dimension sportive, mais aussi le cadre sociétal.

1. Les aspects liés aux comportements et actions faites pour le bien commun. Nous exigeons de nos licenciés de respecter des règles de base telle que le respect des partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles et supporters. Tous ces éléments font partie de notre règlement intérieur et nous demandons à nos licenciés d'être exemplaires. Une charte du basketteur ainsi qu'une charte du parent de basketteur ont été créées en ce sens. (Annexe 2 & 3)

2. Les aspects liés aux incivilités dues ou non à la pratique sportive. Ainsi le club s'est doté d'une charte éthique afin que soit dénoncé et sanctionné tout acte discriminatoire, et soit encouragé le Vivre ensemble. (Annexe 4).

3. Les aspects liés aux difficultés sociales. Le club souhaiterait mettre un place une bourse de soutien aux licenciés en difficulté afin que tous puissent pratiquer un sport. Cette bourse impliquera l'aide financière de mécènes ou sponsors et le joueur en contrepartie aurait des missions d'intérêt à faire dans le club ou auprès de nos mécènes.

4. Les aspects liés à l'écologie. Parce que le sport doit être vecteur de messages et de projets forts, le club se responsabilise et essaie d'y associer ses adhérents. Ainsi une charte écoresponsable a été créée (Annexe5). Des sensibilisations sur la surconsommation d'énergie seront faites. Le club a déjà mis en place une dématérialisation totale de sa partie administrative. L'idée du zéro plastique est lancée (gobelet réutilisable / Gourde pour tous...)

3.2 L'engagement sportif

A moyen terme, l'objectif sportif est de :

- Faire en sorte que plusieurs équipes atteignent le niveau régional.
- Avoir une équipe féminine et une équipe masculine par catégorie.
- Obtenir des résultats sportifs afin de fidéliser nos licenciés.

Le club compte sur la présence d'un entraîneur qualifié pour obtenir une formation de qualité. Ce n'est pas pour autant que les entraîneurs bénévoles seront mis de côté. Cela leur permettra d'apprendre également.

Le club met donc en place une organisation bien spécifique répondant aux besoins de chaque catégorie afin de permettre le développement et la progression personnelle et collective.

Le club entend également mettre en avant le partage de l'expérience et des compétences des joueurs expérimentés avec les plus jeunes.

Pour pouvoir permettre d'atteindre ces objectifs, il nous est donc nécessaire de trouver des partenaires partageant nos valeurs. A ce titre, nous vous proposons de vous joindre à notre projet.



CONCLUSION

Médiatique et convivial, le sport est le support idéal pour procurer des valeurs positives à la marque d'une entreprise. Le sport porte des valeurs fortes, comme l'esprit de compétition et le dépassement de soi, qui transmettent une image jeune et dynamique.

Le partenariat d'un événement sportif constitue donc une opportunité de contact direct et permet de valoriser la marque tout en créant un lien de proximité avec le public : le consommateur se trouve ainsi dans une situation non commerciale qui le met en confiance. Des études ont ainsi prouvé que le sponsoring sportif est près de trois fois supérieur à celle de la publicité classique, souvent plus coûteuse.

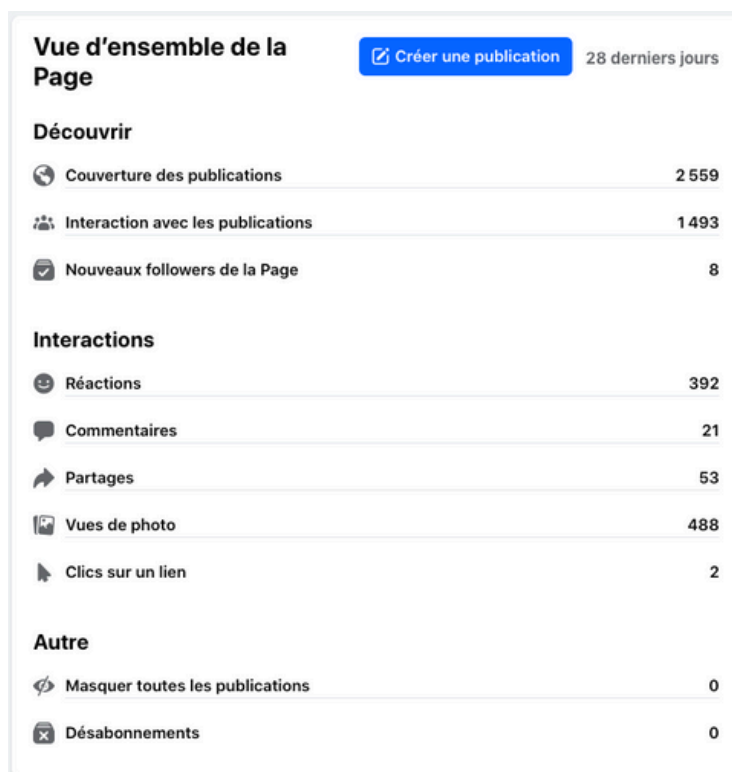
ANNEXES





ANNEXE I : LA COMMUNICATION EN LIGNE

Pages Facebook : ACB La Chapelle - 558 abonnés



Instagram : acb.basket - 369 abonnés



acb.basket [Modifier le profil](#) [Voir l'archive](#) [Outils publicitaires](#)

239 publications 369 followers 111 suivi(e)s

ACB Basket
Équipe de sport amateur
Instagram officiel du club de basket amateur de la Chapelle Saint Mesmin

613 comptes touchés ces 30 derniers jours. [Voir les statistiques](#)

Couverture

613
Comptes touchés

Followers 251
Non-followers 362

Par type de contenu





TikTok :



acbbasket

ACB Basket 🏀



[✎ Modifier le profil](#)

22 Abonnements 200 Abonnés 2197 J'aime

Bienvenue sur le TikTok du club de l'ACB La Chapelle Saint Mesmin dans le Loiret

ETRE BASKETTEUR :

			
Respecter l'Arbitre	Respecter l'adversaire	Faire confiance aux éducateurs	Etre Fair - Play
			
Arbitrer des Matches	Tenir l'E-Marque	Encourager	Aider à l'Organisation
			
Prendre du plaisir !	Soutenir mes coéquipiers	Respecter le matériel	Venir aux entraînements

N'oubliez pas !

- Ce n'est qu'un jeu
- Former est la priorité
- Les entraîneurs et les bénévoles donnent de leurs temps pour vous

ETRE PARENT DE BASKETTEUR :



Accompagner



Encourager



Faire confiance aux
éducateurs



Accepter les erreurs



Respecter l'Arbitre



Ne pas donner de
consignes



Respecter l'adversaire



Réconforter



Aider le club



Controler ses
emotions



Etre à l'écoute de
votre enfant



Etre Fair-play



N'oubliez pas !

- Ce n'est qu'un jeu
- Ce ne sont que des enfants
- Former est la priorité
- Les entraîneurs et les bénévoles donnent de leurs temps pour vos enfants

CHARTRE ÉTHIQUE DE L'ACB

<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> JE RESPECTE LES RÈGLES DU JEU ET L'ADVERSAIRE </div> <p>L'activité sportive implique l'élaboration de règles du jeu et de règlements sportifs, chaque joueur se doit de les respecter. Le respect de ces règles est une valeur fondamentale, sans quoi la pratique du sport serait impossible. Avoir l'esprit sportif, c'est respecter les règles, être fair-play en toutes circonstances.</p>	<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> JE RESPECTE LES OFFICIELS </div> <p>L'officiel est le garant de l'application des règles du jeu, sans lui il n'y aurait pas de compétition. Il est le directeur du jeu et comme tout être humain, il peut commettre des erreurs qui doivent être admises comme des aléas du jeu par tous. Ses décisions ne peuvent être contestées.</p>
<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> J'AGIS CONTRE LE RACISME ET L'HOMOPHOBIE </div> <p>Le sport s'appuie sur des valeurs très fortes. Je me dois de lutter contre le racisme que ce soit sur les terrains, stades et dans les autres équipements sportifs. De plus je me dois de respecter les personnes quelle que soit leur orientation sexuelle.</p>	<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> JE ME BATS CONTRE LES PRÉJUGÉS ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP </div> <p>Je me dois de respecter les personnes en situation de handicap, physique ou mental. Elles doivent être acceptées et reconnues dans leur différence sans préjugés. Ces personnes ont également le droit de pratiquer du sport.</p>
<p>#Respect #Honnêteté #Egalité #Non-discrimination</p>	
<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> JE BANNIS LA TRICHERIE </div> <p>La pratique du sport ne doit pas engendrer de tricherie malgré la compétition. "La tricherie n'est pas du jeu". Le sport doit être respectable et loyal avant tout.</p>	<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> JE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LA VIOLENCE </div> <p>Le sport ne doit pas montrer de comportements incivils, irrespectueux, agressifs ou encore violents.</p>
<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> JE LUTTE CONTRE LE SEXISME </div> <p>Les préjugés à l'égard du sexe d'une personne n'ont pas lieu d'être. Il vont à l'encontre des valeurs du sport.</p>	<div style="background-color: #f0f0f0; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> JE PRATIQUE MON SPORT EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT </div> <p>Je porte une attention bienveillante à l'écologie et l'environnement en pratiquant mon sport.</p>

Cette charte a pour objectif de faire reculer les nombreuses dérives constatées dans le sport en promouvant une approche citoyenne et respectueuse du sport.

Chaque licencié se doit d'être exemplaire à l'intérieur du club, pendant les compétitions et à l'extérieur du club. Il est appelé à prendre en compte cette charte dès sa prise de licence, à adhérer ainsi à ses engagements et à les respecter en toutes circonstances.

Chaque licencié s'engage à adopter et à respecter la présente charte et reconnaît s'exposer à des sanctions disciplinaires en cas de non-respect des valeurs y figurant.

ECO-CHARTRE DE L'ACB BASKET




ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET LA CONSOMMATION D'EAU

FAVORISER LA RÉDUCTION DE MATIÈRES POLLUANTES ET L'AUGMENTATION DE DURÉE DE VIE DES OBJETS

PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES TRANSPORTS PROPRES


FAVORISER LE RECYCLAGE ET LE TRI DES DÉCHETS



 JE FAIS ATTENTION À BIEN ÉTEINDRE LES LUMIÈRES DANS LE GYMNASÉ, TOILETTES...

 APRÈS L'ENTRAÎNEMENT JE PRENDS UNE DOUCHE D'UNE DURÉE RAISONNABLE ET JE NE GASPILLE PAS D'EAU

 JE PRENDS UNE GOURDE AU LIEU D'UNE BOUTEILLE EN PLASTIQUE POUR RÉDUIRE LES MATIÈRES POLLUANTES

 JE RESPECTE LE MATÉRIEL, LA SALLE ET L'ÉQUIPEMENT AFIN DE LE RENDRE DANS UN BON ÉTAT ET D'AUGMENTER SA DURÉE DE VIE

 JE PRIVILÉGIE LES TRANSPORTS EN COMMUN OU LE COVOITURAGE POUR ME RENDRE AU BASKET

 SI CELA EST POSSIBLE JE VIENS À PIEDS, EN VÉLO OU ENCORE EN TROTTINETTE

 JE DONNE UNE SECONDE VIE À MES ÉQUIPEMENTS : JE LES OFFRE, LES REVENDS OU LES DONNE À UNE ASSOCIATION

 JE TRIE LES DÉCHETS À LA FIN DU MATCH OU DE L'ENTRAÎNEMENT DANS LES POUBELLES APPROPRIÉES

ANNEXE 6 : LE CLUB ET LA PRESSE

Basket santé

LAREP - AVRIL 2018



LE PARISIEN - OCTOBRE
2019



EHPADIA - OCTOBRE
2019



Actions caritatives

LA REP - OCTOBRE
2019



40 ans du club

LAREP - JUILLET 2019



NB : Ce n'est qu'un exemple d'articles



ANNEXE 7 : MODÈLE ATTESTATION SPONSORING



ATTESTATION DE SPONSORING

Je soussigné(e) M/Mme.....trésorier de l'Association Chapeilloise de Basket, atteste avoir reçu par M/Mmereprésentant de la société la somme de :

Chiffre :

Lettre :

Il est convenu que cette somme sera dévolue à En contre partie l'Association Chapeilloise de Basket s'engage à

Signature du Trésorier de l'ACB

Signature du représentant de la société

Fait à.....

Le

En 2 exemplaires.



ANNEXE 8 : CERFA 11580*3 (JUSTIFICATIF IMPÔTS)



N° 11580*03

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Numéro d'ordre du reçu

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises



Donateur	
Nom :	Prénoms :
.....	
Adresse :	
.....	
Code postal	Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.
L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.
Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....



Votre sponsoring / Mécénat prend la forme de :

Matériels :

- Jeux de maillots
- Maillots d'échauffement
- Chasubles d'entraînements

Social :

- Bourse Licenciés = financement d'une partie de la licence. Le licencié en contre partie effectue des tâches d'intérêt pour le club et/ou le sponsor.

Participation au développement du club :

- Financement de gourdes : objectif écologique / Zéro plastique
- Don en nature d'invendus ou produits à dates courtes : objectif écologique / Zéro déchet, circuit court
- Don en nature de produits : utilisations par le club (exemple cafetière, tireuse à bière ou autres)

Participation au fonctionnement du club :

- Achat de matériels
- Achat de goûters pour l'après match
- Participation aux frais de stage

En contre partie le club s'engage à :

- Faire la pub de votre entreprise sur son site internet acb-basket.fr dans la rubrique Partenaires-
- Faire la pub de votre entreprise sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/Instagram)
- Relayer les informations de votre entreprise sur ses réseaux sociaux
- Participer aux actions de votre entreprise et en faire le relais auprès de ses adhérents-
- Afficher votre logo sur des supports de communications (Table de marque / Chaise de remplacement / Affiche éventuelle ...)



CONTACT

Président :

Arnaud DUPONT
06.18.83.43.84
armo.dupont@gmail.com



acb45.basket@gmail.com



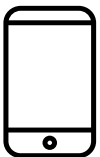
ACBBasket



acb.basket



acbbasket



06.18.83.43.84